

PRESSE FÉDÉRALISTE

www.pressefederaliste.eu



Lyon - Villeurbanne, le 4 novembre 2021
**Réunion de soutien au HDP (Parti démocratique des peuples) menacé
d'interdiction en Turquie**

**Dossier d'articles sur la Turquie, le Kurdistan et le rôle de l'Union
européenne publiés de 2016 à 2020 dans la revue *Pour le fédéralisme -
Fédéchoses***

D'autres textes ont aussi été publiés, provenant souvent du Comité lyonnais de soutien à l'universitaire turc Tuna Altinel (emprisonné puis privé de son passeport plusieurs années en Turquie sous une accusation de terrorisme dont même certaines juridictions turques ont douté) et de la Coalition lyonnaise pour le Kurdistan dont Presse fédéraliste est partie prenante.

D'autres textes seront publiés dans le prochain numéro de *Pour le fédéralisme – Fédéchoses*, n° 191 en décembre 2021.

Le combat pour une Turquie et un Kurdistan (Rojava et autres régions kurdes de divers États) démocratiques dans un Moyen-Orient fédéral doit continuer.

Une telle lutte ne peut s'inscrire que dans la durée, elle doit se dérouler en Turquie et en Syrie, en particulier, mais aussi dans les autres régions ou États de la région y compris Israël et la Palestine et trouver un appui dans les forces démocratiques des États environnants et de l'Union européenne.

L'expérience « communaliste révolutionnaire » ou de « confédéralisme démocratique » actuellement menée en Syrie du Nord (Fédération démocratique de) et au Rojava se poursuit malgré les tentatives, à ce jour, infructueuses des régimes turc et parfois syrien ou des djihadistes de Daesh pour la noyer dans le sang qui n'ont pas, heureusement, pu arriver à leurs fins.

Cette expérience qui a quelques traits communs avec le fédéralisme (interne, européen et mondial) que défendent Presse fédéraliste et *Pour le fédéralisme – Fédéchoses* (revue fondée en 1973) ne peut qu'avoir la sympathie active des fédéralistes, qui ont entamé dans la Résistance au nazi-fascisme leur combat pour « une Europe unie dans un monde uni », avec le *Manifeste de Ventotene (pour une Europe unie et démocratique)* rédigé par Altiero Spinelli, Ernesto Rossi et Eugenio Colorni et diffusé clandestinement dès 1941 dans toute l'Europe et par la Déclaration promulguée, entre autres par Albert Camus, du Comité français pour une Fédération européenne en juin 1944 dans Lyon sous occupation nazie.

Devant la faiblesse et l'impuissance des divers États d'une Union européenne intergouvernementale et paralysée par le droit de veto au sein du Conseil européen (des chefs d'États et de gouvernements) et du Conseil européen, seule une Europe fédérale et démocratique sera susceptible d'agir réellement en soutien de solutions démocratiques au Moyen-Orient et de venir en aide à la mosaïque de peuples qui le composent, divisés souvent, comme les Kurdes du reste, par des frontières artificielles tracées par la colonisation.

Presse fédéraliste

Supplément au n° 190 de *Pour le fédéralisme -Fédéchoses*, 2 €

Sommaire

Fédéchoses n° 171 – 43° année – mars 2016

Turquie – UE : l'accord de la honte	2
La question kurde vue d'Europe Point de vue d'une députée européenne	4
« Un an après la libération de Kobané ». A propos de la question kurde... et du Moyen-Orient.....	5

Fédéchoses – n° 183 – 47° année – décembre 2019

Qui nous dira le Malheur Kurde ?	7
Défendons le Rojava contre l'invasion militaire de la Turquie !.....	8
Déclaration conjointe des Présidents des commissions des Affaires étrangères des Parlements d'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de France, du Royaume-Uni et du Parlement européen	8
Avec l'avancée des troupes turques, les dangers échappent à tout contrôle	9
Note sur la question kurde et premières notions sur le confédéralisme démocratique	10
Introduction au Confédéralisme démocratique (extraits)	13

Fédéchoses – n° 186 – 48° année – septembre 2020

Nouvelle opération de génocide politique contre les kurdes.....	20
---	----

Fédéchoses n° 171 – 43° année – mars 2016

Turquie – UE : l'accord de la honte

Jeunes Européens France

Les 17 et 18 mars, les chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'Union européenne (UE) se sont réunis à l'occasion d'un énième sommet pour résoudre la crise des réfugiés. Cette fois-ci, le gouvernement turc de Recep Tayyip Erdoğan était convié. Les parties prenantes se sont entendues sur un accord entre la Turquie et l'UE, un accord indigne, contraire aux valeurs que nous défendons, aux combats que nous menons.

Ce que l'accord préconise est clair. Tous les migrants, qui ont transité par la Turquie et qui arrivent en Grèce, y compris les Syriens, seront renvoyés en Turquie, dès le dimanche 20 mars. Les migrants refoulés pourront déposer une demande d'asile en Grèce. Cependant, la reconnaissance de la Turquie comme un « pays tiers sûr » par la Grèce devrait permettre aux juges de rejeter leur requête, en particulier pour les Syriens, puisque la Turquie serait en théorie à même de leur offrir des conditions d'accueil équivalentes. Pour chaque Syrien renvoyé en Turquie, un Syrien sera envoyé en Europe via un corridor humanitaire. Cependant, le nombre de Syriens qui accèderont ainsi à l'Europe est plafonné à 72.000. En contrepartie de ce mécanisme « un Syrien contre un Syrien », les chefs d'État et de gouvernement ont accepté de rouvrir les négociations d'adhésion avec la Turquie, tout en lui versant trois milliards d'euros d'aides pour l'accueil des réfugiés, s'additionnant aux trois milliards déjà accordés. Ce marchandage inhumain est inadmissible.

Cet accord est un mensonge indigne

Tout d'abord, ce pacte est illégal. Comme l'a souligné le Haut-commissaire de l'ONU pour les réfugiés, la demande d'asile est prioritaire. La convention de Genève interdit un refoulement collectif de demandeurs d'asile. Les États membres viennent donc de signer un accord non conforme aux conventions internationales, que les États membres ont signées, et d'enfreindre ainsi le droit international.

De plus, le Conseil européen a fait preuve d'un déni sans nom en prétendant refouler des « migrants » et non des « réfugiés ». Bien que parmi ces vagues migratoires, tous les migrants ne soient pas des réfugiés, il demeure cependant qu'une grande partie des personnes arrivant en Europe sont des réfugiés, ayant droit de déposer une demande d'asile et d'attendre son traitement sur le sol européen. Utiliser des termes incorrects pour décrire la situation ne transforme en aucun cas la réalité des faits. Cette démarche est hypocrite. Par cette décision du Conseil européen, et contre l'avis du Parlement, l'Union s'apprête bien à refouler des réfugiés et à enfreindre les règles internationales.

Enfin, cet accord est indigne parce qu'il délègue les responsabilités de l'Union européenne à un autre État, à un État au gouvernement autoritaire, la Turquie du président Erdogan, peu scrupuleuse sur le respect des droits de l'Homme, des règles de la démocratie et de l'État de droit, comme il l'a démontré en mettant sous tutelle le journal d'opposition *Zaman*. Il est hors de question de délivrer des fonds, de déléguer l'accueil des réfugiés et de rouvrir des négociations d'adhésion qui n'aboutiront pas avec la Turquie d'aujourd'hui, celle du président Erdogan. De plus le pays est en proie à la guerre civile. En effet, l'accord suppose que la Turquie est un « pays tiers sûr ». Là aussi, les dirigeants européens se mentent. Les attentats se multiplient en Turquie, et vont se poursuivre, parce que le président Erdogan s'est résolu à continuer de bombarder les Kurdes en Syrie et à massacrer une partie de sa population dans le Sud-est du pays, où des groupuscules radicalisés du PKK s'engagent dans des actions terroristes. Cette escalade plonge la République turque dans une guerre civile. Les réfugiés ne sont pas en sécurité en Turquie, sans compter que parmi les migrants refoulés, il est possible que certains soient des Kurdes, massacrés par les autorités turques dans le Sud-est du pays.

Cet accord ne résout rien, la seule solution est européenne

L'Europe coupable a vendu son âme au sultan Erdogan, et pourtant, cet accord ne vaut rien. En effet, cet accord ne résout pas la crise des réfugiés, et n'est tout simplement pas durable.

En effet, le mécanisme ne prévoit la relocalisation en Europe que de 72.000 réfugiés syriens. Ce nombre atteint, l'accord deviendrait alors caduc, puisque la Turquie n'aurait aucune raison de continuer à accueillir les réfugiés refoulés en Grèce sans que l'UE en accueille davantage. De plus, ce mécanisme ne concerne qu'une seule route d'accès à l'UE, une route certes dangereuse, où les naufrages ont été nombreux en mer Egée, mais moins dangereuse que certaines autres qui demeureront ouvertes. Les migrants rejoindront alors l'Europe par la Lybie et les autres pays du Maghreb, déstabilisés par les groupes terroristes qui y sévissent.

Et les dirigeants européens qui se pavanent en pensant ainsi sauver le continent de la montée des mouvements d'extrême droite se trompent. Cet accord pour réduire l'afflux des migrants en Europe n'est pas la solution à la montée des populismes et des nationalismes en Europe. La seule solution contre ce fléau, c'est d'avoir le courage de l'action, de la défense de ses valeurs et de ses principes, qui fondent l'idéal européen, c'est d'expliquer le défi qui nous attend et de résoudre cette crise ensemble. Que ce soit 1.000, 10.000 ou 100.000, il y aura toujours trop de migrants pour l'extrême droite. Ce qui alimente le nationalisme et la xénophobie, c'est la peur de l'étranger, c'est la peur de l'autre. Démonstrons que par une action volontariste et commune, les Européens unis sont capables d'accueillir et d'intégrer ces centaines de milliers de réfugiés. Démonstrons que l'Europe peut relever le défi pour ainsi faire taire la peur.

Nous, les Jeunes Européens – France, appelons ainsi, au nom des valeurs qui ont présidé à la fondation de l'UE et du projet européen, qui sont la raison d'être de notre mouvement et de notre engagement, les dirigeants européens à revenir sur cet accord et à établir un plan commun d'accueil et d'asile ambitieux à même de résoudre cette crise humanitaire, en répartissant les demandeurs d'asile entre les États de l'Union, en créant un corps de garde-frontières européen capable de surveiller les frontières extérieures et de secourir les naufragés pour permettre une levée des contrôles aux frontières et le retour de la libre-circulation, et de garantir des voies légales sûres d'entrée en Europe pour les réfugiés, permettant un accueil digne dans des centres contrôlés par l'UE. N'ayant que peu d'espoir de voir les chefs d'État et de gouvernement revenir sur un tel accord, et constatant une nouvelle fois l'échec de l'Europe intergouvernementale, nous appelons les parlementaires nationaux et européens à dénoncer cet accord, les représentants de l'ONU à le condamner, et à la Cour de Justice de l'Union européenne et à la Cour européenne des Droits de l'Homme de briser cet accord en démontrant son illégalité dans les faits.

La question kurde vue d'Europe Point de vue d'une députée européenne

Marie-Christine Vergiat
Députée européenne Gauche unie européenne (GUE)
Coprésidente du groupe d'amitié avec le peuple kurde au Parlement européen

Pour comprendre le combat du peuple kurde, il est nécessaire de faire un retour en arrière. C'est au moment de la première guerre mondiale que s'est jouée la négation de son droit à un État indépendant. En 1916, la France et le Royaume-Uni ont signé des accords secrets pour s'assurer le contrôle du Moyen-Orient, les accords Sykes-Picot. Après la défaite de l'Empire ottoman et la victoire des nationalistes turcs, les Alliés ont reconnu la République de Turquie et sacrifié les Kurdes. Le Traité de Sèvres de 1920, qui reconnaissait le droit du peuple kurde à un État, est jeté aux oubliettes de l'Histoire et les Kurdes sont répartis entre quatre États : Turquie, Syrie, Irak et Iran.

Depuis, les Kurdes n'ont cessé de subir des persécutions. Ce sont ces répressions qui ont poussé notamment à la création du *PKK* (Parti des travailleurs du Kurdistan) à la fin des années 1970 et à la lutte armée après le coup d'État militaire de 1980. S'ensuivent des années de guerre civile notamment dans les années 1990 où 4.000 villages kurdes sont rasés par les autorités turques.

N'oublions pas non plus les 5.000 Kurdes d'Irak exterminés par les gaz chimiques de Saddam Hussein et il en a été de même en Iran et en Syrie.

Après la guerre d'Irak, les Kurdes de ce pays se sont vus reconnaître une large autonomie.

En 2002, l'*AKP* (Parti de la justice et du développement) arrive au pouvoir en Turquie avec le soutien de certains Kurdes qui ont cru aux promesses de reconnaissance de leurs droits par l'*AKP*.

S'ensuivent quelques années d'accalmie mais la situation se détériore de nouveau à partir de la fin des années 2.000, malgré une nouvelle tentative de processus de paix en 2013, et atteignent leur sommet depuis les élections du 7 juin 2015 où le *HDP* (Parti démocratique des peuples, coalition pro-kurde rassemblant aussi d'autres minorités dont les droits sont bafoués en Turquie) obtient 13 % des voix.

Recep Erdogan, faute de majorité absolue à la Grande Assemblée nationale, voit son rêve de présidentialisme s'éloigner. Alors qu'Abdullah Öcalan a été remis à l'isolement en avril 2015, le Président turc s'appuie sur l'assassinat de trois soldats en juillet pour déclencher une vague de répression sans précédent contre les Kurdes. Les élections de novembre dernier aggravent encore la situation.

Aujourd'hui, le bilan est lourd : plus de 768 civils assassinés depuis juillet 2015 dont 87 femmes et 98 enfants y compris en bas âge. Comment peut-on faire croire que ces enfants sont des terroristes. Les méthodes utilisées par les autorités turques sont celles de la guerre et même le droit de celle-ci n'est pas respecté notamment pour l'évacuation des morts et des blessés dans les zones de conflit.

Les principaux dirigeants de l'Union européenne (UE) observent un silence coupable, obsédés par la question des réfugiés. Oui, 850.000 personnes ont traversé la Méditerranée depuis les côtes de la Turquie jusqu'en Grèce, prenant des risques inouïs. Comment les gardes côtes turques ont-ils pu ne rien voir et laisser faire les passeurs ?

En réalité, par là-même, les autorités turques ont trouvé un moyen de chantage idéal sur les dirigeants européens et cela marche comme vient de le démontrer l'odieux accord UE/Turquie qui bafoue le droit international et le droit européen en matière d'asile.

Nous avons le devoir de briser le mur du silence et de tout faire pour dénoncer ce qui se passe dans le Sud-Est de la Turquie tout comme la répression qui frappe celles et ceux qui osent le dénoncer et notamment les journalistes et les universitaires. Le Parlement européen entend jouer son rôle en ce domaine. Les Kurdes y comptent de nombreux ami(e)s.

« Un an après la libération de Kobané ». **A propos de la question kurde... et du Moyen-Orient**

Jean-Francis Billion
Rédacteur en chef de *Fédéchoses* –
Membre du Comité directeur de l'UEF France
Jean-Luc Prevel
Secrétaire général de Presse fédéraliste
– Vice-président de l'UEF Rhône-Alpes

Il y a quelques semaines une réunion, « Un an après la libération de Kobané – Comment soutenir le peuple kurde dans la défense de ses droits et dans la construction du confédéralisme démocratique ? » a été organisée par l'association Amitiés kurdes de Lyon et Rhône-Alpes, fondée en février 2015 à l'initiative de la CIMADE et présidée par Thierry Lamberthod, également membre de l'UEF Rhône-Alpes. Elle a réuni environ 70 personnes à la Mairie du 1^{er} arrondissement de Lyon le vendredi 29 janvier, dont la Maire socialiste d'arrondissement qui s'est exprimée dans le débat et divers représentants de la diaspora kurde locale, proches du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan) ou d'un parti d'essence libérale (nous semble-t-il du Kurdistan d'Irak).

Trois autres militants fédéralistes lyonnais, Hocine Hamidouche et nous, y avons également participé afin de mieux appréhender la réalité multiple et complexe du peuple kurde considéré comme le plus grand « peuple sans État » du monde, actuellement éclaté (depuis les Traités internationaux ayant clôturé la Première Guerre mondiale) entre de nombreux États du Proche-Orient (sans compter une importante diaspora dans l'Union européenne [UE] et ailleurs) mais principalement entre quatre d'entre-eux : la Turquie, l'Irak, la Syrie et l'Iran, représentant dans certains cas jusqu'à 20% ou plus de leur population. Pour illustrer la complexité de ce peuple, souvent martyr même lorsqu'il a parfois participé à des génocides visant d'autres nationalités comme les Arméniens ou les Assyro-chaldéens, signalons aussi que la langue kurde est multiple et divisée en plusieurs variantes, et que la population kurde se partage entre de nombreuses religions. Mais ce n'est pas là, au-delà de ces quelques précisions, l'objet de notre propos.

La réunion a commencé avec un rappel, par Mme. Pierrette Meynier, de l'histoire et de l'action de la CIMADE, organisation d'origine protestante fondée en 1939 à Bièvres (Comité inter-mouvements auprès des évacués), et de son combat actuel pour le maintien de l'ouverture des frontières de l'UE aux réfugiés en provenance du Moyen-Orient et en particulier de Syrie et d'Irak. A sa suite la journaliste italienne Selene Veri ayant passé quelques jours à Kobané juste après sa libération par les Kurdes du joug de Daesh a présenté avec un montage diapo son témoignage avant que ne soient lus de courts extraits d'une brochure du *leader* kurde Abdullah Ökalan, emprisonné en Turquie depuis 1999, *Confédéralisme démocratique*. Ces deux mots résument en effet la nouvelle ligne politique du principal parti politique kurde de Turquie, le PKK fondé en 1978, depuis qu'il a renoncé au séparatisme et à la lutte armée, transformant ses forces armées en « milices d'autodéfense ». Ces extraits se rapportaient à deux thèmes : la stricte égalité entre les genres à tous les niveaux de décision de la société, du parti ou des associations qui en dépendent et le rôle et la représentation des diverses communautés nationales et culturelles au sein de la société et de ses divers organes. Le tout sur la base de l'expérience actuellement en cours dans les cantons kurdes de Syrie, dont l'ensemble porte le nom de *Rojava* (l'ouest en kurde) *de facto* indépendant de la Syrie depuis novembre 2013. Depuis la conférence, du reste, les Kurdes de Syrie au grand dam de la Turquie et de diverses factions syriennes, aussi bien dans l'opposition modérée que de la part du gouvernement Assad, ont annoncé, dans les zones qu'ils ont libérées avec leurs alliés arabes ou assyro-chaldéens du joug djihadiste, la fondation d'une zone autonome et fédérale... qui, à nos yeux justifie d'autant plus l'intérêt que nous leur portons.

Qu'est-ce que le « confédéralisme démocratique ». La place nous manque ici pour définir précisément cette formule mais notons qu'elle se rapproche par certains aspects du fédéralisme européen et même mondial, mais aussi du fédéralisme « intégral » professé par Alexandre Marc, même s'il semble douteux que ce dernier figure parmi les sources d'Ökalan, celles-ci semblant plutôt devoir être recherchées du côté de certains penseurs marxistes dissidents, libertaires ou anarchistes. N'empêche que les critiques de l'État-nation et même de l'inefficacité des Nations Unies qui en sont en fin de compte l'aboutissement, ne peuvent que nous intéresser et demander une analyse plus fouillée de notre part. Nous ne sommes pas loin de penser, avant de l'avoir entamée ou d'y avoir contribué, que le « confédéralisme démocratique » pourrait avoir beaucoup à apporter à une réflexion fédéraliste sérieuse sur l'avenir du Moyen-Orient tout entier et en particulier sur la résolution du conflit israélo-palestinien. La résolution des problèmes actuels de cette région du monde ne peut en outre laisser les fédéralistes et les Européens indifférents à l'heure des problèmes migratoires que nous connaissons. Nous reprenons ici pour illustrer notre propos un bref extrait de la brochure (en ligne, comme d'autres de ses écrits et / ou positions du PKK) d'Ökalan *Confédéralisme démocratique*. « Le droit à l'autodétermination des peuples comprend le droit à un État propre. La fondation d'un État ne permet cependant pas d'augmenter la liberté d'un peuple, et le système des Nations Unies, fondé sur les États-nations, a démontré son inefficacité. Les États-nations se sont ainsi mis à représenter de sérieux obstacles face aux évolutions sociales. Le

confédéralisme-démocratique est le paradigme inverse, celui des peuples opprimés. Le confédéralisme-démocratique est un paradigme social et non pas étatique. Il n'est pas contrôlé par un État (central), il représente les aspects organisationnels et culturels d'une nation démocratique. Le confédéralisme-démocratique est fondé sur la participation de la population, et ce sont les communautés concernées qui y maîtrisent le processus décisionnel. Les niveaux les plus élevés ne sont présents qu'afin d'assurer la coordination et la mise en œuvre de la volonté des communautés qui envoient leurs délégués aux assemblées générales (cf. l'article « Pourquoi un confédéralisme-démocratique », publié par Eden Dersim sur le site Réseau d'informations libres de la Mésopotamie le 3 septembre 2014).

La dernière partie de la conférence a été l'intervention de Madame Marie-Christine Vergiat, parlementaire européenne de la Gauche unie européenne qui a apporté un témoignage précieux sur le travail effectué au Parlement européen par des élus de divers groupes politiques mais aussi la difficulté à obtenir une position satisfaisante de l'Assemblée à cause du *lobbying* fait en sens opposé par des élus proches des thèses de la Turquie. Madame Vergiat s'est également insurgée que, de nombreuses années après l'abandon de la lutte armée (malgré sa reprise récente suite à la décision du Président Erdogan de mettre fin au processus de négociation en cours pour une résolution pacifique et démocratique de la « question kurde » en Turquie) et de la revendication indépendantiste au profit d'une simple demande d'autonomie interne et de reconnaissance de droits en matière linguistique et culturelle au sein d'une Turquie démocratique, le PKK soit toujours considéré par les États-Unis et l'UE comme une organisation terroriste. Elle a également dénoncé la répression policière envers les milieux et les élus kurdes tout en notant que la France suivait elle-même depuis quelques mois une pente savonneuse en matière de respect des droits de la personne avec en particulier le maintien de l'état d'urgence et la déchéance de la nationalité. Elle a enfin, toujours à raison, dénoncé le rôle sinistre et trouble de la Turquie vis-à-vis de l'État islamique et du terrorisme djihadiste.

Qui nous dira le Malheur Kurde ?

Paul Arrighi

Écrivain, historien et économiste – Toulouse

Qui nous dira le malheur des Kurdes,
Partagés entre quatre États rivaux,
À qui après avoir, lors du traité de Sèvres, accordé un État et à qui l'on refuse toujours leur droit à l'autodétermination ?

Des centaines d'entre-deux furent gazés par Saddam Hussein et « Ali le chimique », en mars 1988, à Halabja.
D'autres eurent le courage de résister et de repousser le Daesh, à Kobané, en janvier 2015 et nous rendirent bien plus qu'un service en contractant avec nous une dette de sang scellé par l'honneur et le sacrifice de tant de leurs combattant(te)s.

Cependant, dès le début 2018, ce sont déjà les troupes et les mercenaires intégristes d'Erdogan, qui franchirent, à sa demande, la frontière Syrienne.

Pour s'emparer d'Afrin et de sa région et en chasser une majorité de Kurdes.

Un an et demi après, immédiatement après le lâchage de Donald Trump l'aviation, les chars et les canons d'Erdogan, finirent là leur triste besogne et le Rojaïa et les espoirs que son autonomie avait soulevés furent militairement brisés.

Qui nous dira le malheur de ce Peuple de fiers montagnards ?

De nouveau écrasé sous les tirs d'artillerie.

Mais plus encore, ensevelis sous le silence et par la duplicité et les fausses promesses de ceux qui s'étaient servis, hier, De la vigueur et du courage de ses braves « Peshmergas ».

Et qui voient aujourd'hui les avions tels des aigles fondant des airs pour jeter leurs bombes.

Et de nouveau, tant de civils, des femmes et des enfants foudroyés dans de nouveaux « Guernica » où devoir fuir leurs terres et leurs villes.

Et, partout sur la terre, là où subsiste, un peu de conscience et une once d'intérêt pour l'Humain et la vérité.

Toutes et tous, sauront que les Kurdes seront encore condamnés à verser des larmes et des larmes.

Et tourner leurs yeux noyés de pleurs vers le ciel pour y entrevoir un sourire et une aide qui héla ne vient pas.

Qui nous dira le malheur Kurde ?

De tant de moissons ravagées ?

De tant de veuves éplorées,

De tant d'enfants orphelins vivant entre peur et menaces de nouvelles guerres.

Avec leurs vêtements si colorés qu'assombrissent bien trop souvent les deuils.

Et surtout tant de promesses d'appui et de soutien qui leur furent prodigués et s'égarèrent dans le vent et le silence glacé des chancelleries.

Ces fausses promesses si légèrement données par tant de diplomates et de chefs d'État soupesant l'intérêt stratégique et les peuples Kurdes.

Comme autant de pièces d'or sur leur balance-trébuchet, d'orfèvre et jouant la vie de nos ami(e)s comme au jeu de poker menteur,

D'où ils soupèsent leur semblant d'appui sans jamais songer à en donner une ombre, un jour.

Qui nous dira le cœur pur de ces Kurdes.

Leur loyauté dont tant de fois abusée et la beauté intemporelle des montagnes de leur pays ?

Où seuls, les chants d'oiseaux et la musique que les Kurdes aiment tant les consolent un peu de tant de tant de mensonges et de viles trahisons qui les ont ensevelis.

Défendons le Rojava contre l'invasion militaire de la Turquie !

Coordination Lyonnaise Solidarité Kurdistan

Lyon le 8 octobre 2019

Depuis plusieurs jours, les menaces d'invasion de la Turquie contre l'Administration Autonome du Nord et de l'Est de la Syrie (AANES, Rojava) deviennent de plus en plus précises. Elles ont pris un tournant presque inéluctable dans la nuit de dimanche à lundi avec l'annonce, par les USA, de retirer leurs troupes de la zone tampon frontalière et de ne pas intervenir dans le conflit à venir.

Cela revient de facto à valider les plans d'invasion de la Turquie.

Nous ne pouvons rester sans réagir face à la menace qui pèse, à la fois sur les plus farouches opposants à Daesh et sur le projet de société démocratique, mettant en avant l'émancipation des femmes, multiethnique, multiculturel qui se développe depuis 2013 dans les zones sous contrôle de l'Administration Autonome du Nord et de l'Est de la Syrie, alors que le reste du pays a été ravagé, par la dictature du régime Assad, et les divers groupes islamistes radicaux qui ont réduit à néant l'opposition démocratique syrienne.

Mis à mal en Turquie lors des dernières élections municipales, Erdogan et l'AKP veulent éradiquer le projet d'autonomie porté par le mouvement kurde au nord de la Syrie parce que ce modèle de société démocratique leur est insupportable. Erdogan a déjà annoncé ses plans de nettoyage ethnique dans les zones que l'armée turque envahirait. Les combattants de Daesh, détenus par les Forces Démocratiques Syriennes (FDS), seraient libérés, ce qui placerait l'Europe et la France sous le danger de nouveaux attentats. Pour les habitant.e.s des zones sous contrôle de l'AANES, une invasion turque sera synonyme d'exode pour les centaines de milliers de civils qui vont fuir les combats, et de massacres comme c'est le cas à Afrin, où les groupes pro-turcs ont les mains libres pour organiser le pillage de la région, les kidnappings, les viols et les meurtres en toute impunité.

Nous ne pouvons rester immobiles face à ces dangers. La CNSK appelle chacune et chacun à participer aux rassemblements qui seront organisés prochainement dans différentes villes de France pour protester contre les menaces de la Turquie. Montrons que nous sommes nombreuses et nombreux à nous y opposer, et demandons au gouvernement français d'intervenir diplomatiquement directement auprès du gouvernement turc et à l'ONU pour demander l'établissement d'une zone d'exclusion aérienne, afin d'empêcher le massacre qui se profile.

Le peuple kurde a droit à la paix.

Signataires :

Association Culturelle Mésopotamie, Amitiés Kurdes de Lyon Rhône Alpes, Association France Kurdistan du Rhône, Confédération nationale du travail, Europe Écologie les Verts du Rhône, Ensemble Rhône, Génération.s, Mouvement de la Jeunesse Communiste (MJCF) du Rhône, Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA) du Rhône, Parti Communiste Français (PCF) du Rhône, Parti de gauche du Rhône, Union Syndicale Solidaires du Rhône, Association d'édition Presse fédéraliste, Union européenne des fédéralistes Auvergne Rhône-Alpes (UEF AuRA)

coord.lyon.solidarite.kurdistan@gmail.com

Déclaration conjointe des Présidents des commissions des Affaires étrangères des Parlements d'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de France, du Royaume-Uni et du Parlement européen

Le 18 octobre 2019

Nous, Présidents des commissions des Affaires étrangères des parlements d'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de France, du Royaume-Uni et du Parlement européen, condamnons conjointement et avec la plus grande fermeté l'offensive militaire turque dans le nord-est de la Syrie.

Nous considérons que cette intrusion est une agression militaire et une violation du droit international. L'offensive turque est source de souffrance pour les populations locales, contraintes de fuir, et d'une plus grande instabilité en Syrie et dans la région voisine.

Nous considérons que l'abandon des Kurdes de Syrie est une erreur. Les Forces démocratiques syriennes (FDS), notre partenaire dans la coalition internationale, ont grandement contribué au succès de la lutte encore inachevée contre Daesh en Syrie et ont ce faisant subi de lourdes pertes.

Nous regrettons profondément la décision du Président des États-Unis de retirer les troupes américaines du nord-est syrien, qui marque une nouvelle étape dans le changement de cap de la politique étrangère américaine au Proche et au Moyen-Orient. La déstabilisation provoquée par l'offensive turque pourrait contribuer à une résurgence du terrorisme islamique et mettre en péril des années d'efforts et d'engagement pour apporter la paix et la stabilité dans cette région du monde. Par conséquent, nous espérons que les États-Unis assumeront de nouveau leurs responsabilités en Syrie.

De la même manière, nous appelons l'Union européenne et ses États membres à prendre leurs responsabilités et à participer à la résolution du conflit. Il nous faut une action concertée, immédiate et soutenue dans la durée. Il n'y a qu'une seule voie à suivre : celle d'une attitude ferme et résolue.

Cette guerre insupportable touche et affecte largement les populations de nos pays. Pour cette raison nous, députés, avons le devoir d'exprimer clairement notre position commune. Nous nous unissons, au-delà des lignes partisanes et des nationalités, pour manifester notre attachement à nos valeurs, responsabilités et intérêts communs.

Marielle de Sarnez (France) ; **Eliot Engel** (États-Unis) ; **David McAllister** (Union européenne) ; **Norbert Röttgen** (Allemagne) ; **Tom Tugendhat** (Royaume-Uni).

Avec l'avancée des troupes turques, les dangers échappent à tout contrôle

René Wadlow

Président de l'Association of World Citizens – Ardèche

Le 9 octobre, confirmant des suspicions déjà anciennes, les troupes turques ont lancé une attaque contre les Forces démocratiques syriennes, milice opérant sous commandement kurde au nord-est de la Syrie. L'opération kurde a pour nom de code « Opération Printemps de Paix », mais le danger est réel de voir la situation tourner à une « Opération Hiver de Violence » alors que les habitants de la région fuient en nombre les attaques aériennes et les bombardements de l'artillerie.

Soldats turcs en action

En conséquence, dans un message adressé le 10 octobre aux ambassadeurs turcs auprès de l'ONU à New York et Genève, ainsi qu'à l'ambassadeur turc auprès de l'UNESCO à Paris, l'Association of World Citizens (AWC) a exprimé sa préoccupation devant les opérations militaires auxquelles se livrent les forces armées turques et leurs alliés syriens au nord-est de la Syrie. L'AWC a appelé à une solution politique permettant de réconcilier les intérêts tout à la fois de la Turquie et de l'Administration autonome de la Syrie du Nord et de l'Est, région largement désignée par les Kurdes sous le nom de Rojava. Il s'agit d'une région multiethnique peuplée de Kurdes, d'Arabes et d'Assyriens, de groupes plus circonscrits de Turkmènes, d'Arméniens et de Circassiens l'habitant également. Avec le temps, les relations entre ces groupes se sont envenimées du fait du conflit en Syrie et de la création de l'État islamique (Daesh).

L'Appel des Citoyens du Monde se poursuivait ainsi : « Un cycle de violence dans la région serait à même d'entraîner des conséquences funestes pour les civils qui y vivent, et ils sont plus de deux millions dans ce cas. L'Association of World Citizens appelle le Gouvernement turc à entreprendre des négociations de bonne foi avec l'Administration autonome de la Syrie du Nord et de l'Est, ainsi qu'avec les autres parties concernées, afin de parvenir dès que possible à un cessez-le-feu. Nous tenons également à ce que les forces armées turques se conforment à leurs obligations en droit humanitaire international, ce qui consiste notamment à s'abstenir de toute attaque contre des civils, ainsi que de toute attaque aveugle ou disproportionnée ».

Combattantes kurdes de Syrie

Les guerres d'Irak et de Syrie ont toutes deux entraîné de nombreuses violations du Droit humanitaire international. À bien des égards, celui-ci est le fondement du système de droit mondial que promeut l'AWC.

Pour l'heure, les discussions à huis clos qui se sont tenues au Conseil de Sécurité des Nations unies n'ont mené à aucune déclaration que tous aient pu soutenir. Les divers États concernés présentent en la matière des politiques très diverses. La Russie se targue de pouvoir faciliter d'éventuelles discussions entre les factions kurdes et le gouvernement d'Assad. Le Président Trump a laissé entendre qu'il pouvait servir de médiateur entre Turcs et Kurdes. La position qu'affichent les Européens membres du Conseil de Sécurité semble voisine de celle de l'AWC, puisqu'ils appellent à un cessez-le-feu. La direction de l'OTAN ainsi que l'ambassadeur chinois à l'ONU appellent tous deux à la « retenue ».

C'est pourquoi, alors que la situation actuelle peut prendre tous les chemins possibles vers le pire, les organisations non-gouvernementales doivent faire preuve d'un leadership clair et dynamique. Il faut un appel aussi large que possible au cessez-le-feu ainsi que des négociations de bonne foi, de manière à pouvoir commencer à satisfaire les intérêts communs aux diverses parties dans une société qui soit à présent en paix.

Note sur la question kurde et premières notions sur le confédéralisme démocratique

Jean-Francis Billion

Vice-président de l'UEF Auvergne Rhône-Alpes (AuRA) – Président de Presse fédéraliste – Lyon

Il y a plus de trois ans, début 2016, j'ai participé avec Jean-Luc Prevel, à une réunion organisée par l'association des Amitiés kurdes de Lyon et Rhône-Alpes, co-présidée par notre ami Thierry Lamberthod (membre de l'UEF AuRA) et fondée un an plus tôt à l'initiative de la CIMADE : « Un an après la libération de Kobané – Comment soutenir le peuple kurde dans la défense de ses droits et dans la construction du confédéralisme démocratique ? ».

Jean-Luc, malheureusement disparu, et moi avions à l'époque rédigé, une brève note pour faire part de notre intérêt et de nos premiers commentaires sur ces diverses questions¹.

Une deuxième rencontre organisée le 15 décembre 2017 à la Maison de l'Europe et des Européens (aujourd'hui Maison des Européens de Lyon), par les Amitiés kurdes et l'UEF AuRA, m'avait conduit à pousser un peu plus avant notre analyse en particulier suite à la lecture de la brochure, *Confédéralisme démocratique*², écrite en prison et publiée en ligne par Abdullah Öcalan, leader du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, fondé en 1978) emprisonné en Turquie depuis 1999 après avoir été condamné à mort pour avoir dirigé une organisation terroriste.

Réalités et complexités multiples, du peuple kurde et de la définition du (ou des) Kurdistan(s).

Il est nécessaire de rappeler tout d'abord quelques informations sur le peuple kurde considéré comme le plus grand « peuple sans État » du monde, d'origine indo-européenne et installé sur des terres à cheval sur l'Anatolie et la Perse, un territoire grand comme la France, depuis des siècles et où sa présence semble remonter (au moins ?) au 6^e siècle avant Jésus Christ.

Depuis les Traités internationaux ayant clôturé la première guerre mondiale et le démembrement par les puissances occidentales (principalement la France et la Grande-Bretagne) de l'Empire ottoman, le peuple kurde est réparti, à son corps défendant, entre de nombreux États du Proche-Orient (sans compter la diaspora dans l'Union européenne, principalement en Allemagne, et dans le monde) mais principalement entre quatre d'entre-eux : la Turquie, (15 à 20 millions, 20% de la population), l'Irak (4,5 millions), la Syrie (2 millions) et l'Iran (8 à 10 millions). La diaspora est estimée à l'ordre de 3 millions dont la moitié en Europe.

La langue kurde, comme c'est souvent le cas pour les populations n'ayant pas eu la « chance », de posséder leur propre État, voire (pire...) leur propre État-nation, est divisée en plusieurs dialectes (le Kurmancî – à l'ouest et au nord, le Soranî – au sud et à l'est, le Dimlî ou Zazakî – dans certaines poches et en particulier dans le nord, et enfin, le Goranî à l'extrême-sud). L'alphabet utilisé a longtemps été l'alphabet arabe jusqu'à l'apparition d'un alphabet latin au début des années 1940 ; dans l'ex-URSS, où existent également des minorités ou des poches de peuplement kurde (Arménie, Azerbaïdjan...) a aussi été utilisé l'alphabet cyrillique. Enfin signalons que la religion majoritaire est l'Islam (80%), très majoritairement sunnite, même si certaines communautés pratiquent d'autres rites tels que le chiïsme ou d'autres religions monothéistes (Chrétiens et Juifs, ces derniers ayant parfois émigrés en Israël), ou comme les Yézidis, cible privilégiée de l'État islamique, qui pratiquent dans le nord de l'Irak une religion originaire de la Perse antique et vieille de l'ordre de six millénaires.

Résumé chronologique de la « question kurde » du milieu du 15^e siècle à nos jours.

Il est également utile de procéder à un rappel historique, une fois signifié que c'est depuis des temps « immémoriaux » que les populations de langue et de culture kurde occupent des territoires de large ampleur en Asie mineure et principalement aux frontières de ce qu'ont été les deux Empires perse et ottoman. J'ai arbitrairement décidé de remonter à l'année 1639, qui marque le Traité de Qars-e-Chirin (ou Zuhab) ayant établi un premier partage des territoires du peuple kurde entre ces deux entités impériales au sein desquelles les populations avaient longtemps pu bénéficier d'une relative autonomie quitte à contribuer à en « surveiller » les frontières.

Plus récemment je souhaite énumérer quelques dates et événements ayant marqué la première partie du XX^e siècle. **1915-1916** Des chefs de guerre kurdes participent aux côtés des forces turques aux génocides des populations chrétiennes arméniennes ou assyro-chaldéennes. Ce fait n'est pas nié, mais au contraire clairement reconnu aujourd'hui par les principaux leaders kurdes, en particulier en Turquie. Il semble que les raisons des massacres aient plus été liées

¹ Cf. Jean-Francis Billion et Jean-Luc Prevel, « Un an après la libération de Kobané. À propos de la question kurde... et du Moyen-Orient », in *Fédéchoses-pour le fédéralisme*, n° 171, mars 2016.

² Cf. <http://www.actukurde.fr/actualites/682/pourquoi-un-confederalisme-democratique.html>

à des causes économiques et de partage des terres que religieuses ou ethniques.

1916 Début des travaux des diplomates anglais et français, Sir Mark Syles et François Georges-Picot, visant à démanteler l'Empire ottoman afin de mieux s'en répartir les dépouilles. Ces discussions, diplomatiques et mercantiles, se tiendront évidemment en dehors de toute considération envers les aspirations des populations considérées. Les États européens n'avaient du reste pas agi autrement cinquante ans plus tôt lors du partage du continent africain au traité de Berlin.

1920 Traité de Sèvres signé par les pays vainqueurs de la première guerre mondiale et la Turquie. Il marque la fin de l'Empire ottoman et prévoit, en particulier, la fondation d'un État kurde dans l'est anatolien de la Turquie et la province de Mossoul (aujourd'hui en Irak).

1923 Traité de Lausanne, qui, après la victoire de Mustafa Kemal Atatürk dans la guerre de libération contre la Grèce et sa prise de pouvoir, revient sur les engagements pris en faveur des Kurdes. Leur territoire est une nouvelle fois divisé mais cette fois entre trois États : la Turquie, la Syrie (sous mandat français) et l'Irak (sous-mandat britannique).

1924-1936 Révoltes incessantes et violentes répressions étatiques dans tous les territoires kurdes.

1937 Traité de Saadabad entre l'Iran, l'Irak et la Turquie pour coordonner la lutte contre la « subversion kurde ».

1938 Le Kurdistan turc est déclaré « zone interdite aux étrangers ». Il va le rester durant des décennies...

Les guérillas kurdes, de 1946 à nos jours, et le contexte international.

Là encore je ne mentionnerai brièvement que quelques dates ou faits importants.

1946 République kurde éphémère de Mahabad dans la zone d'occupation soviétique du nord de l'Iran. Elle durera moins d'un an et disparaîtra, abandonnée à son sort par l'URSS de Staline.

1955 Pacte de Bagdad entre la Turquie, l'Iran et l'Irak, toujours pour contrer les rébellions kurdes.

1961-1970 Lutte pour l'autonomie du Kurdistan d'Irak ; reprise en 1974 après le refus d'une autonomie initialement octroyée par le régime baasiste de Saddam Hussein.

1962 Le régime baasiste de Syrie inaugure une politique dite « de la ceinture arabe » visant à minoriser les populations kurdes mise en place pour des années et de nombreux kurdes sont privés de leur nationalité.

1975 Accords d'Alger entre l'Iran et l'Irak sur leurs différends frontaliers.

1978 Fondation en Turquie du PKK, Parti des travailleurs du Kurdistan, mêlant revendications marxistes et nationalistes.

1979 Déclaration par l'Ayatollah Khomeiny de la guerre sainte au peuple « athée » du Kurdistan.

1980 Troisième coup d'État militaire en Turquie (depuis 1946). Début de la guerre Iran-Irak.

1984 Début de la lutte armée en Turquie à l'appel du PKK.

1988 Attaque et massacre chimique par le régime de Saddam Hussein contre un village kurde d'Irak.

1991 Première guerre du golfe. Résolution 888 de l'ONU interdisant à Saddam Hussein l'emploi des armes chimiques contre le Kurdistan irakien.

1992 Proclamation de l'autonomie du Kurdistan d'Irak.

1993-1994 Politique turque de la terre brûlée au Kurdistan. Exil massif des kurdes des campagnes. Istamboul devient la première ville kurde du monde. Arrestation de députés kurdes en Turquie.

1997 Inscription par les États-Unis du PKK sur la liste des organisations terroristes ; ce qui perdure actuellement (et aussi dans l'Union européenne depuis 2002).

1999-2002 Arrestation d'Abdullah Ökalan, leader charismatique du PKK en Afrique du sud, avec diverses complicités internationales, emprisonné à perpétuité après commutation de sa condamnation à mort.

2002 Le parti « démocrate-islamique » AKP, de Recep Tayyip Erdoğan arrive démocratiquement au pouvoir en Turquie. Près de trente ans plus tard, la question est posée de savoir dans quelle mesure la Turquie est encore réellement une démocratie...

2003 Deuxième guerre du golfe. Exécution de Saddam Hussein et reconnaissance de l'autonomie du Kurdistan d'Irak. Occupation américaine de l'Irak.

2004 Scission au sein au sein de la branche irakienne d'Al-Qaïda.

2005 Transformation de l'Irak en État fédéral.

2006 Naissance de l'État islamique puis de Daech.

2008 Ouverture politique d'Erdoğan envers les Kurdes.

2009 Début du désengagement américain d'Irak mis en place par Barack Obama.

2011 Début de la Révolution syrienne dans le cadre plus général des « printemps arabes ».

2013 Assassinat à Paris de trois militantes kurdes en exil, « très probablement » par les services secrets turcs. Début d'un processus de négociations à Oslo entre la Turquie et le PKK.

2014 Adoption le 29 janvier de la « Charte du contrat social de l'autonomie démocratique du Rojava »³ et inexactitudes »

³ Publiée en anglais (« Charter of the Social Contract ») arabe et kurde sur le site des cantons du Rojava. Traduction française initiale sur <http://www.actukurde.fr/>, par le Réseau d'informations libres sur la Mésopotamie et sur le site de la représentation du Rojava en France <http://www.rojavafrance.fr/contrat-social-rojava.pdf>. Ou sur *Mediapart* <https://blogs.mediapart.fr/maxime-azadi/blog/091114/le-contrat-social-de-rojava>. Cité in P. Bance, *op. cit.*, pp. 148-149, note 394 qui signale « quelques imprécisions »

signalées dans la suite de son exposé.

2015 Reprise de la ville de Kobané par les Kurdes syriens du Parti de l'union démocratique (PYD), affilié au PKK de Turquie, et proclamation de la « Constitution des Régions autonomes kurdes du Rojava » dans l'est de la Syrie. Reprise de la guerre civile au Kurdistan de Turquie. Ouverture de Bureaux du Rojava en Europe et à Moscou. Fondation des Forces démocratiques syriennes par le PYD (avec des éléments arabes, assyro-chaldéens, etc) qui vont se révéler dans les combats contre Daech.

2016 Intervention au sol de l'armée turque en Syrie pour contrer le PYD, les FDS et les autorités civiles multiethniques du Rojava qui n'empêche pas l'adoption du contrat social de la Fédération démocratique de la Syrie du nord le 29 décembre par une assemblée constituante formée par consensus des divers courants politiques, ethniques, culturels et religieux.

2017 Conférences d'Astana avec la Russie, la Turquie et l'Iran.

D'autres interventions militaires turques se sont déroulées depuis lors et encore à ce jour... dont les raisons et causes sont analysées par Pierre Bance dans le texte (re)publié ci-après dans nos colonnes.

Quelques notions et brefs commentaires à propos du confédéralisme démocratique ?

Ces deux mots résument la nouvelle ligne politique et idéologique du PKK de Turquie, depuis qu'il a renoncé au séparatisme et annoncé la transformation de ses forces militaires en « milices d'autodéfense ».

Deux thèmes, en particulier et pour faire simple, me semblent à mettre en exergue qui dénotent tout particulièrement avec la réalité politique du Moyen-Orient :

- la stricte égalité entre les genres à tous les niveaux de décision de la société, du parti ou des associations qui en dépendent et le rôle, et
- la représentation garantie aux diverses communautés ethniques et culturelles au sein de la société et de ses divers organes de direction.

La place me manque ici pour définir plus précisément le confédéralisme démocratique mais notons qu'il se rapproche par certains aspects du fédéralisme, qu'il soit interne, européen ou mondial, mais aussi du fédéralisme « intégral » professé par Alexandre Marc dans son aspect proudhonien et sociétal (mais je ne suis ni un adepte ni un spécialiste de cette dernière doctrine et donc mal placé pour en parler)⁴.

Les sources d'Öcalan semblent toutefois devoir être recherchées du côté de certains penseurs marxistes dissidents ou libertaires, en particulier dans les écrits de l'écologiste libertaire (et non libertarien !) américain Murray Bookchin sur le « communalisme » qu'il a découverts depuis sa prison⁵. Une « alliance pragmatique entre confédéralisme, autonomisme

et démocratie directe (locale et participative) » comme l'a défini le journaliste Olivier Piot dans son ouvrage *Le peuple kurde, clé de route du Moyen-Orient*⁶.

La place me manque ici pour définir plus précisément le confédéralisme démocratique mais notons qu'il se rapproche par certains aspects du fédéralisme, qu'il soit interne, européen ou mondial, mais aussi du fédéralisme « intégral » professé par Alexandre Marc dans son aspect proudhonien et sociétal.

D'autre part les critiques par Öcalan de l'État-nation et de l'inefficacité des Nations Unies, elles-mêmes conglomérat d'États nationaux, ne peuvent qu'être sympathiques aux fédéralistes. Je ne suis pas loin enfin de penser

que le « confédéralisme démocratique » pourrait avoir beaucoup à apporter à une réflexion sérieuse sur l'avenir du Moyen-Orient tout entier et en particulier à la résolution du conflit israélo-palestinien alors que le règlement pacifique des problèmes actuels de cette région du monde ne peut laisser les fédéralistes et les Européens indifférents.

Je reprends ici, pour conclure, temporairement, mon propos un court extrait de la brochure (en ligne, comme d'autres de ses écrits et / ou positions du PKK) d'Öcalan, *Confédéralisme démocratique*, déjà mentionnée :

⁵ Sur Murray Bookchin, cf. en particulier de sa compagne et camarade, Janet Biehl, Coaraze (06), *Écologie ou catastrophe. La vie de Murray Bookchin*, L'Amourier éditions, 2018, 615 p., et Damian F. White, Sidmouth (G.-B.), *Bookchin. A critical Appraisal*, Pluto Press, 2008, 236 p.

⁶ Éditions Les petits matins, Paris, 2017, 221 p., citation, p. 110. Sur les kurdes de Syrie, le Rojava et le confédéralisme démocratique, quelques ouvrages de référence consultés : Michael M. Gunter, Londres, *Out of Nowhere. The Kurds of Syria in Peace and War*, Hurst & Company, 2014, 169 p. ; Michael Knapp, Anja Flach et Ergun Ayboga, *Revolution in Rojava. Democratic Autonomy and Women's Liberation in Syrian Kurdistan*, Pluto Press, 2016, 285 p. ; Pierre Bance, Paris, *Un autre futur pour le Kurdistan ? Municipalisme libertaire et confédéralisme démocratique*, Noir et rouge, 2017, 399 p., et, Olivier Grojean, Paris, *La Révolution kurde. Le PKK et la fabrique d'une utopie*, La Découverte, 256 p.

Le droit à l'autodétermination des peuples comprend le droit à un État propre. La fondation d'un État ne permet cependant pas d'augmenter la liberté d'un peuple, et le système des Nations unies, fondé sur les États-nations, a démontré son inefficacité.

Les États-nations se sont ainsi mis à représenter de sérieux obstacles face aux évolutions sociales. Le confédéralisme-démocratique est le paradigme inverse, celui des peuples opprimés. Le confédéralisme démocratique est un paradigme social et non pas étatique. Il n'est pas contrôlé par un État (central), il représente les aspects organisationnels et culturels d'une nation démocratique. Le confédéralisme-démocratique est fondé sur la participation de la population, et ce sont les communautés concernées qui y maîtrisent le processus décisionnel. Les niveaux les plus élevés ne sont présents qu'afin d'assurer la coordination et la mise en œuvre de la volonté des communautés qui envoient leurs délégués aux assemblées générales⁷.

Les Kurdes de Syrie, au grand dam de la Turquie et de diverses factions syriennes (aussi bien dans l'opposition modérée que de la part du gouvernement Assad ou des milieux islamistes) ont en outre progressivement depuis 2014 créé dans les zones qu'ils avaient libérées avec leurs alliés du joug djihadiste, une zone autonome et fédérale qui justifiait d'autant plus l'intérêt que nous leur avons porté.

Et depuis, c'était naturellement au Rojava ou le PYD et ses alliés avaient été de fait au pouvoir et joui vis-à-vis du régime de Bagdad d'une relative autonomie depuis novembre 2013, et non dans l'État-nation turc d'Erdoğan, qu'il était possible d'observer avec intérêt, sympathie et prudence la mise en œuvre et les premières applications des principes définis par Öcalan et en particulier des 96 articles de la Constitution du Rojava adoptée en 2014⁸.

Toutes ces raisons explicitent pourquoi, alors même que les Kurdes de Syrie et leurs alliés ont été début octobre lâchés par les Américains et si peu soutenus par les pays de l'Union européenne, les fédéralistes doivent continuer au contraire à manifester leur solidarité avec la population et les dirigeants du Rojava devant la nouvelle agression militaire de la Turquie et de ses alliés arabes, souvent djihadistes.

Introduction au Confédéralisme démocratique (extraits)

Article publié initialement en espagnol dans *Libre Pensamiento*, revue de réflexion et de débat de la Confederación general del trabajo (CGT espagnole), n° 94, printemps 2018, pp. 35-45.

Pierre Bance

Docteur d'État en droit, directeur des éditions Droit et Société de 1985 à 2008. Collabore au site Autre futur.net, espace d'échanges pour un syndicalisme de base, de lutte, autogestionnaire, anarcho-syndicaliste, syndicaliste révolutionnaire (www.autrefutur.net).

Auteur d'*Un autre futur pour le Kurdistan. Municipalisme libertaire et confédéralisme démocratique*, Paris, Éditions Noir et Rouge, 2017, 400 p. et de très nombreux articles et essai

Nous remercions l'auteur et le sympathique site kedistan, de nous avoir autorisé à reprendre dans le cadre de ce dossier de très larges extraits de cet article, sur les aspects historiques, théoriques et institutionnels du confédéralisme démocratique, et renvoyons bien volontiers nos lecteurs.trices intéressés.es à la version complète du texte sur www.kedistan.net. (Pour être complets signalons que, « le nom kedistan fait référence au mot 'kedi', 'chat' en turc, complété du suffixe 'stan', 'pays'. Le terme fait également allusion au fait que la Mésopotamie, région à laquelle le magazine s'intéresse, fut, en tant que berceau de l'humanité et de l'agriculture, à l'origine de l'apprivoisement du chat. Dans le même ordre d'idées, le slogan du magazine est d'ailleurs 'le petit magazine qui ne se laisse pas caresser dans le sens du poil'. Naz Oke, fondatrice et rédacteur en chef du magazine, d'origine turque mais installée en France depuis une trentaine d'années, justifie aussi le choix du mot 'kedi' en soulignant que 'le chat n'a pas de frontières et que l'on est tous des chats de gouttière'. Réf. 'une actu qui ne ronronne pas !' [archive] ; sur leravi.org (consulté le 5.04.18) – source wikipedia consultée le 10.12.19).

[...] Le confédéralisme démocratique se présente comme une idée nouvelle, universaliste, une proposition révolutionnaire syncrétiste, une dernière chance pour un socialisme moribond. Cihan Kendal, commandant du Centre d'entraînement international des Unités de protection du peuple (YPG) de de Syrie, en donne cette brève définition :

Abdullah Öcalan a tiré les enseignements de l'impasse politique et militaire du marxisme-léninisme comme du nationalisme en Turquie et s'est inspiré d'une branche de l'anarchisme, le municipalisme libertaire.

« Ce n'est ni l'idée anarchiste d'abolir l'entière de l'État immédiatement, ni l'idée communiste de prendre le contrôle de l'entière de l'État immédiatement. Avec le temps, nous allons organiser des alternatives pour chaque partie de l'État

⁷ Cité in « Pourquoi un confédéralisme démocratique », publié par Eden Dersim sur le site Réseau d'informations libres de la Mésopotamie, le 3 septembre 2014.

⁸ Sur la Charte du Rojava, cf. deuxième partie, « Le confédéralisme démocratique », chapitre VI, « La Charte du Rojava », in P. Bance, *op. cit.*, pp. 146-175, et sur sa mise en place, troisième partie, « L'autonomie démocratique », p. 182-313.

contrôlée par le peuple, et quand elles fonctionneront, ces parties de l'État se dissoudront⁹. »

Comment cette idée a-t-elle germé ? Le confédéralisme démocratique n'est pas né, un matin, de l'imagination fertile d'un homme providentiel s'appellerait-il Abdullah Öcalan. Celui-ci a tiré les enseignements de l'impasse politique et militaire du marxisme-léninisme comme du nationalisme en Turquie et s'est inspiré d'une branche de l'anarchisme, le municipalisme libertaire. L'ambiguë révolution syrienne donnera aux Kurdes du Rojava l'opportunité de le mettre en chantier et d'opérer de la sorte ce qui paraît une impossible conciliation entre démocratie directe et maintien – provisoire – d'un État et du capitalisme. Quels enseignements en tirer ?

La genèse d'une alternative socialiste.

C'est au sein du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) que naquit le « confédéralisme démocratique ». Quand est fondé ce parti, en 1978, il adopte une ligne marxiste-léniniste dure, avant-gardiste et nationaliste. Une ligne qui se renforce et se militarise quand il décide, en 1984, de mener une guerre de libération nationale contre la Turquie. L'erreur serait, toutefois, de penser que le PKK est une organisation monolithique. Dès la fin des années 1980, et plus encore dans les années 1990, tant la discipline interne que l'objectif politique sont discutés dans l'organisation : bien-fondé du marxisme-léninisme, indépendance ou fédéralisme, rapports entre les hommes et femmes, écologie et protection de l'environnement, sont des sujets de réflexion. Le génie d'Öcalan sera, d'une part, de saisir ces évolutions, de comprendre qu'elles sont inéluctables pour la survie du parti, d'autre part, d'être capable de mener une transformation radicale de la doctrine, au moins dans le discours. Le hasard aidera cet *aggiornamento*. En prison depuis 1999, après un enlèvement au Kenya auquel collaborèrent services secrets turcs, américains et israéliens, Öcalan prend connaissance, par l'intermédiaire de l'un de ses avocats, des travaux du philosophe Murray Bookchin sur l'écologie sociale et le municipalisme libertaire. Il y trouvera une solide base théorique, au point de pouvoir se dire l'élève de Bookchin.

Ancrage anarchiste du municipalisme libertaire.

Murray Bookchin est né à New-York, en 1921, et mort, en 2006, à Burlington dans le Vermont. Jeune ouvrier chez Ford, il termine sa vie professeur d'université. Intellectuel militant, il se fait connaître comme le penseur de l'écologie sociale. Pour lui, « l'obligation faite à l'homme de dominer la nature découle directement de la domination de l'homme sur l'homme » et « la mise en coupe réglée de la terre par le capital accompagne la mise en coupe réglée de l'esprit humain par le marché »¹⁰. Aussi, l'écologie sociale se pose comme rempart aux intentions des capitalistes d'exploiter et de détruire la nature à leur profit, et comme chemin menant à l'émancipation. C'est une théorie potentiellement révolutionnaire à laquelle il convenait de donner une assise politique. D'abord marxiste orthodoxe, puis trotskiste, Bookchin s'accommode mal de l'autoritarisme organisationnel et politique de ces courants. Il rejoindra rapidement les anarchistes mieux à même de comprendre une écologie radicale qui, loin de rejeter le progrès technologique, veut libérer l'homme des travaux pénibles tout en préservant la biodiversité. Il va alors imaginer le municipalisme libertaire, une variante de l'anarchisme dont la première particularité est, bien sûr, de faire de l'écologie le pivot de la doctrine, car à quoi bon poursuivre une révolution politique si les humains continuent de détruire la planète et sont voués à la disparition.

Dans chaque quartier, ville ou village, les conseils communaux entrent en concurrence avec les conseils municipaux légaux sur toutes les questions relatives à la vie en société.

Le municipalisme libertaire est une démocratie directe, fondée sur la commune et le fédéralisme. La commune élabore une charte municipale sur les droits et libertés des citoyens et sur ses modes de fonctionnement. Les décisions se prennent en assemblées populaires de quartier ou de village avec tous les habitants. Un conseil communal, composé de délégués strictement mandatés et révocables à tout moment, est chargé de l'administration. Autonome et écologique, la commune tend à l'autosuffisance, c'est-à-dire à utiliser les richesses humaines et naturelles de son territoire de manière rationnelle. L'exploitation des biens communs sera

Le projet de confédéralisme démocratique [...] d'une société sans État. [basé sur des] grands principes théoriques et stratégiques : mettre fin à toutes les dominations, qu'elles soient politiques, patriarcales, ethniques ou religieuses, par l'organisation autonome de la société civile.

⁹ Cihan Kendal dans un entretien au site anglais *Plan C*, 19 septembre 2016 (<https://www.wearplanc.org/blog/interview-with-ygp-commander-cthan-kendal/>). [...].

¹⁰ Murray Bookchin, « Ecology and Revolutionary Thought », *Anarchos*, février 1965 (<https://libcom.org/files/Post-Scarcity%20Anarchism%20-%20Murray%20Bookchin.pdf>, page 85).

raisonnable, les activités industrielles non polluantes et l'agriculture biologique. Le travail doit être, dans la mesure du possible, épanouissant et de courte durée pour permettre la participation à la vie politique. Autosuffisante, la commune n'est pas autarcique, elle échange et s'associe avec d'autres communes pour assurer les besoins collectifs ou réaliser les projets intercommunaux. Dans un cadre fédéral souple, adapté au sujet traité, chaque commune conserve son autonomie. Elle n'est pas tenue d'appliquer les décisions collectives dans la mesure où son refus ne nuit pas aux autres communautés. En tout domaine, le municipalisme libertaire prône la fin de la domination dans une société autogérée et non-hiérarchique.

Une démocratie directe mais avec une spécificité stratégique. Plutôt que l'affrontement brutal avec l'État et les classes dominantes, le municipalisme libertaire contourne les institutions, les marginalise et tente de les subvertir. Dans chaque quartier, ville ou village, les conseils communaux entrent en concurrence avec les conseils municipaux légaux sur toutes les questions relatives à la vie en société. Sur mandat et sous le contrôle des assemblées populaires, ils mettent en place des organisations parallèles aux institutions officielles, tels des écoles, des associations d'aide sociale, des comités pour le logement, les transports, etc., ou au capitalisme à l'image des coopératives de production municipale. [...].

Le fédéralisme permettra qu'un même mouvement se développe au niveau national. Les assemblées populaires et leurs conseils communaux, fédérés dans divers champs territoriaux, se substitueront aux administrations d'État et aux entreprises capitalistes au point de les rendre inutiles jusqu'à parvenir au point de rupture révolutionnaire. [...].

Aux États-Unis, comme dans le reste du monde, le municipalisme libertaire n'a pas provoqué un courant d'adhésion significatif. Il suscita même de l'hostilité de la part d'une majorité d'anarchistes troublés par le recours aux élections. Et voilà qu'en ces premières années 2000, son fédéralisme et sa stratégie communalistes séduisent Öcalan, à son tour suivi par la fraction la plus consciente du PKK et la jeunesse des mouvements kurdes.

Théorie et pratique du confédéralisme démocratique.

Tous ont compris que le marxisme-léninisme n'est plus en mesure de répondre aux défis de la modernité capitaliste et que le nationalisme a été la cause de dizaines de milliers de morts kurdes et turcs, sans parvenir pour autant à l'indépendance. Après une longue maturation organisationnelle, le 20 mars 2005, à l'occasion de son adresse au peuple kurde pour Newroz, le nouvel an kurde, Abdullah Öcalan, rend public le projet de confédéralisme démocratique. Celui, « extraordinaire », d'une société sans État. Dans un texte d'à peine quatre pages, il en livre les grands principes théoriques et stratégiques : mettre fin à toutes les dominations, qu'elles soient politiques, patriarcales, ethniques ou religieuses, par l'organisation autonome de la société civile. La proximité avec le municipalisme libertaire de Murray Bookchin est évidente mais le confédéralisme démocratique n'en est pas une simple réplique. Öcalan doit l'adapter aux traditions politiques ou culturelles moyennes-orientales et rechercher une entente préalable avec l'État. Comment reconnaître et s'inscrire dans une République démocratique turque sans renoncer à l'idée socialiste anti-étatique et anticapitaliste ? [...].

Le confédéralisme démocratique possède cet avantage sur le municipalisme libertaire de disposer, au Kurdistan du Nord (Bakûr), d'un réseau serré d'organisations politiques et civiles locales souvent constituées en assemblées populaires.

Le confédéralisme démocratique possède cet avantage sur le municipalisme libertaire de disposer, au Kurdistan du Nord (Bakûr), d'un réseau serré d'organisations politiques et civiles locales souvent constituées en assemblées populaires. Parallèles aux institutions d'État, elles ont pour vocation

d'en restreindre les pouvoirs ou de s'y substituer. À partir de 2007, elles sont fédérées sous le nom d'Union des communautés du Kurdistan (KCK), et aujourd'hui de Congrès pour une société démocratique (DTK). Elles représentent un véritable proto-parlement du peuple qui, à l'échelle de la Turquie, s'appelle le Congrès démocratique du peuple (HDK). Elles interviennent dans tous les domaines de la vie civile, culturelle et économique. Elles créent et font vivre aussi bien des écoles kurdes, des coopératives de production, des associations de solidarité sociales ou féminines que des comités de conciliation évitant la justice d'État. Malgré la folle répression de Recep Tayyip Erdoğan, elles maintiennent une force de résistance indestructible même si parfois elles se mettent prudemment en sommeil.

Conformément au municipalisme libertaire, une action électorale est menée au niveau des municipalités kurdes par un parti légal, avec un réel succès. En 2014, ce parti prend le nom de Parti des régions démocratiques (DBP). Une fois élues en respectant la parité homme-femme et l'équilibre ethnique, les municipalités, co-présidées par un homme et une femme, collaborent avec les associations et appuient de nombreuses réalisations notamment celles des femmes puisque, comme le dit Öcalan, « *les femmes sont véritablement les agents sociaux les plus fiables sur le chemin d'une société égale et libertaire* »¹¹. On s'approche du conseil communal de Bookchin.

¹¹ Abdullah Öcalan, *Liberando la vida : la revolución de las mujeres*, International Initiative Edition, 2013, pp. 68, cit. p. 60.

Cependant, pas plus que la force armée du PKK, devenue force d'autodéfense, la société civile ne paraît en mesure, seule, de venir à bout de l'État comme le prévoyait le municipalisme libertaire. Continuant une longue tradition, un parti politique est maintenu. Il participe aux élections législatives, en espérant envoyer des députés à la Grande Assemblée nationale de Turquie. Ce parti, depuis 2012 Parti démocratique des peuples (HDP) auquel est affilié de DBP, obtiendra 10,8% de voix et enverra au Parlement 59 députés, en novembre 2015¹². [...]

En 2009, Öcalan avait affiné la stratégie en terminant la rédaction d'un projet de constitution pour une Turquie démocratique devant reconnaître l'autonomie du Kurdistan et de toute autre région qui le souhaiterait. Dans ce cadre, le confédéralisme démocratique pourrait être expérimenté au Bakûr en restreignant les pouvoirs de l'État pour les cantonner à des fonctions régaliennes (émission de la monnaie, production du droit national, défense du territoire, diplomatie notamment). Avec cette feuille de route, en 2013, des négociations de paix entre le PKK et le gouvernement turc furent engagées. Alors que les observateurs pensent que les négociateurs pouvaient aboutir, en 2015, Erdoğan rompit les négociations. Paniqué par les résultats électoraux locaux du DBP et nationaux du HDP, et surtout par les succès militaires des Kurdes de Syrie, il lança sa police et son armée contre les quartiers et villes où des militants du PKK avaient proclamé, témérament, l'autonomie démocratique. Cette rupture annonçait l'image déplorable que la Turquie allait donner des droits de l'homme, image renforcée après le coup d'État manqué de juillet 2016. Cette dégradation continue scelle le destin commun des Kurdes de Turquie et de Syrie.

L'expérience de la Syrie du Nord.

Si le processus de mise en place du confédéralisme démocratique est bloqué en Turquie, il connaît dans le Kurdistan de l'Ouest (Rojava) et le Nord de la Syrie une résurgence insoupçonnée en étendue et en richesse. Dans l'hypothèse de Bookchin, l'État est hostile. Dans celle de la constitution turque d'Öcalan, l'État est restreint. En Syrie du Nord, un État fonctionnel et une société civile vivent en osmose, chacun tenant un pan du combat dans une phase préalable au socialisme. En symbiose, peut-être, tant est présent le Parti de l'union démocratique (PYD). L'auto-administration démocratique, comme se nomme le régime, est chargée d'assurer et d'encourager la réalisation du confédéralisme démocratique grâce à la démocratie directe et au respect des valeurs démocratiques. Le projet est d'abord acté dans la Charte du Rojava du 29 janvier 2014. Suivra le Contrat social de la Fédération démocratique de la Syrie du Nord, adopté, le 29 décembre 2016, par une assemblée constituante formée par consensus des divers courants politiques, ethniques, culturels et religieux¹³.

Le projet est d'abord acté dans la Charte du Rojava du 29 janvier 2014. Suivra le Contrat social de la Fédération démocratique de la Syrie du Nord, adopté, le 29 décembre 2016, par une assemblée constituante formée par consensus des divers courants politiques, ethniques, culturels et religieux

Dans ces deux textes perce une contradiction entre :

- un projet révolutionnaire anticapitaliste et l'adhésion aux références occidentales des droits de l'homme ;
- une ambition libertaire anti-étatique et l'adoption d'une constitution de démocratie parlementaire.

À y regarder de plus près, s'agit-il véritablement d'une double contradiction ou plutôt d'une stratégie assumée qui s'inscrit dans d'une adaptation du projet révolutionnaire de Bookchin et d'Öcalan ?

Droits de l'homme et capitalisme.

L'article 17 du Contrat social affirme que la Fédération « respecte la Déclaration universelle des droits de l'Homme [du 10 décembre 1948] et toutes les chartes de droits de l'Homme associées ». L'affirmation du libre exercice des droits humains et des libertés fondamentales signifie, pour les constitutionnalistes, que toute personne est protégée contre toute tentative de pouvoir étatique d'y porter atteinte. Lecture qui laisse à penser qu'il y a bien un État au Nord de la Syrie.

Le Contrat social dresse une liste de ces droits et libertés conformément aux références internationales. Ils sont effectivement appliqués, parfois contrariés par la situation de guerre ou la nécessité de convaincre certaines populations culturellement rétives.

Un certain nombre de droits et libertés repose sur le principe d'égalité : égalité des sexes et entre générations.

¹² De premières élections, en juin 2015, avaient donné 13,2% des voix et 80 députés au HDP. Elles furent recommencées faute de pouvoir constituer un gouvernement.

¹³ Contrat social de la Fédération démocratique de la Syrie du Nord du 29 décembre 2016, en français (<http://www.rojavafrance.fr/contrat-social>). [...].

Ce volontarisme n'est pas seulement un progrès, il devient source d'émancipation dans un Proche-Orient où les droits fondamentaux, même inscrits dans un texte constitutionnel, sont rarement respectés.

Un certain nombre de droits et libertés repose sur le principe d'égalité : égalité des sexes et entre générations, véritable contestation du patriarcat ; égalité des races, des ethnies, de leur langue et de leur culture, soit le refus de la domination et de l'assimilation ; égalité entre les religions qui n'interviennent pas dans la chose publique ; droits des étrangers et protection des réfugiés.

Ainsi, le décret-loi sur la famille signée le 1^{er} novembre 2014, fondée sur la Charte du Rojava, interdit la polygamie, les mariages forcés ou avant dix-huit ans, organise le mariage civil et annule la dot, institue l'égalité devant l'héritage, l'égalité des salaires et le droit au congé de maternité ; condamne le travail des enfants...

Au même titre que la société civile va se substituer à l'État, l'économie sociale soutenue et emmenée par les coopératives de production et de consommation subvertira le capitalisme.

Sont énumérées les libertés physiques : droit à la vie et l'intégrité corporelle qui interdit la peine de mort et les tortures ; droit d'aller et venir ; sûreté personnelle, etc. D'autres dispositions du Contrat social concernent la liberté de l'esprit : liberté politique et d'opinion ; droit à l'éducation gratuite dans la langue maternelle ; liberté religieuse et de

pensée ; droit à l'information ; résistance à l'oppression, etc. Sont reconnus des libertés collectives : liberté de se réunir, de s'associer, de se syndiquer. Les droits sociaux ne sont pas oubliés : droit à la santé, à la protection sociale notamment des personnes âgées et handicapées ; droit d'avoir un logement et de vivre dans une société écologique ; droit au travail et liberté d'entreprendre.

Cette dernière liberté éveille évidemment la critique socialiste. La liberté d'entreprendre ne se comprend qu'avec la reconnaissance du droit de propriété qui est « *inviolable et sacré* » depuis la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Naturellement, l'article 43 du Contrat social dispose que « *le droit à la propriété privée est garanti sauf s'il contredit l'intérêt général* ». L'intérêt général peut être de protéger les biens communs par exemple. La terre, l'énergie et les ressources naturelles en surface ou en sous-sol (pétrole, minerais, eau, bois) sont une « *propriété de l'ensemble de la société* » (article 41) ; encore faut-il mesurer la portée de cet article qui n'interdit certainement pas la privatisation de tous terrains, agricoles notamment. La propriété privée des moyens de production et d'échange n'est pas davantage remise en question. Le capitalisme n'est pas aboli en Syrie du Nord. La réglementation de l'investissement local et étranger en fournit une preuve supplémentaire. Comme dans toute démocratie, le capitalisme est seulement régulé, dans son propre intérêt d'ailleurs.

Pour autant, la position du Contrat social envers la propriété est présentée comme en phase avec à la stratégie du municipalisme libertaire et du confédéralisme démocratique. Au même titre que la société civile va se substituer à l'État, l'économie sociale soutenue et emmenée par les coopératives de production et de consommation subvertira le capitalisme. Ce sera long car l'économie sociale est encore embryonnaire. Risqué aussi puisque l'histoire des révolutions apprend que le temps joue en faveur de l'alliance Capital-État.

Constitution démocratique et société sans État.

En Syrie, sous l'impulsion du PYD, s'est développé un maillage d'organisations politiques, associatives, culturelles et religieuses. Dans les villages, les rues, les quartiers et les villes, ces organisations forment des communes ; « *la commune [qui] est la forme organisationnelle de la démocratie directe [...] fonctionne comme une assemblée autonome* » (article 48). Les communes se fédèrent entre elles en tant que de besoin. Regroupées au sein du Mouvement pour une société démocratique (TEV-DEM), semblable au DTK-HDK de Turquie, les communes et autres organisations sociales assurent une bonne partie des missions d'administration et de service public normalement dévolues à l'État : éducation, santé, transports, sûreté intérieure, ravitaillement et économie notamment. Ce proto-parlement populaire n'a pas été considéré comme suffisamment fort et organisé par les meneurs de la révolution pour qu'on puisse encore se passer d'un État, mesure prise des impératifs de politique intérieure (ne pas laisser le pouvoir vacant), diplomatiques (exister sur la scène internationale) et militaires (lutter contre l'État islamique).

Le Contrat social est le support juridique d'une fédération de trois régions formées de deux cantons chacune (régions de Cizîre, de l'Euphrate, d'Efrîn). Chaque entité territoriale, de la commune à la Fédération, possède son assemblée ; « *les assemblées organisent la société en mettant en place la démocratie directe et en établissant les règles et les principes de la vie démocratique et libre* » (article 49). Que penser d'une démocratie directe qui institue une démocratie représentative avec ses pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire selon les règles de la démocratie bourgeoise ?

Le Congrès des peuples démocratiques (Assemblée nationale), paritaire et co-présidé par un homme et une femme, est, comme toutes les autres assemblées de la Fédération, composé de 60% d'élus directs sans mandat impératif et de 40% d'élus « *par les composantes, les groupes et les segments sociaux* » de la population (article 50) ; au regard du communalisme, la société civile reste en minorité face à la société politique¹⁴. Le Conseil exécutif (gouvernement) et ses départements (ministères), selon le discours officiel, ne font qu'appliquer les décisions du Congrès des peuples démocratiques, elles-mêmes reflets de la demande des communes. Le système de justice est indépendant avec cette particularité de posséder un Conseil de justice des femmes qui « *s'occupe de toutes les affaires et de toutes les questions propres aux femmes et à la famille* » (article 69). Enfin, une Assemblée du Contrat social (conseil constitutionnel) veille à la bonne application juridique et pratique des dispositions constitutionnelles.

Quel que soit le bien-fondé des arguments avancés pour justifier cette organisation politique, l'État est bien là. Se restreindrait-il à des fonctions régaliennes telles l'élaboration et l'application de la législation fédérale, la défense du territoire ou la diplomatie, il contrôle la société sinon la domine. Jusqu'à quand ?

Des lendemains qui chantent ?

La Fédération démocratique de la Syrie du Nord ne revendique pas l'indépendance et son Contrat social prend soin de la situer dans le cadre d'une Fédération de la Syrie démocratique unie.

Après cette approche des idées et des institutions en Syrie du Nord, il est légitime de s'interroger sur l'avenir et sur la valeur de l'exemple.

État ou société sans État.

La Fédération démocratique de la Syrie du Nord

ne revendique pas l'indépendance et son Contrat social prend soin de la situer dans le cadre d'une Fédération de la Syrie démocratique unie. Pour l'heure on ne peut aller plus loin dans la considération de cette fédération nationale encore improbable mais la question se pose du devenir de la région autonome de la Syrie du Nord. Plusieurs hypothèses peuvent être émises :

Le confédéralisme démocratique n'est pas la propriété des Kurdes, il a une vocation universelle et est adaptable localement.

- les tenants du pouvoir en Syrie du Nord – État et PYD – veulent le conserver et n'ont ni la volonté, ni l'intention d'enclencher le processus de dissolution des institutions proto-étatiques vers le confédéralisme démocratique. Au contraire, ils verrouillent les institutions et amendent le Contrat social vers plus d'État. Alors, dans un événement paradoxal, la société civile se révoltera-t-elle, au nom du confédéralisme, contre les gouvernants et un parti issus de ses rangs ? Contre un État du Rojava devenu hostile ? Les « Communards » de Syrie chercheront-ils à appliquer les stratégies d'Öcalan et de Bookchin pour substituer la commune des communes autonomes à l'État régional kurde ?
- les autorités sont confrontées à d'insurmontables problèmes internes et internationaux. Elles se résignent à opter pour une sorte de démocratie libertaire, une république sociale respectant les libertés publiques, protégeant les identités ethniques, maintenant l'égalité des genres, développant la participation des citoyens à la vie politique avec une bonne dose de démocratie directe, encourageant l'économie sociale. Elles pérennisent – provisoirement – le Contrat social.
- les autorités et le peuple développent le réseau communal qui assure de plus en plus les fonctions dévolues à l'État, l'économie sociale entre en concurrence avec le marché capitaliste et le marginalise. Les institutions étatiques abandonnent progressivement leurs prérogatives pour se mettre en sommeil. Le PYD renonce à tout contrôler. Le processus s'inscrit dans ce qui est parfois appelé « troisième voie ». Municipalisme libertaire et confédéralisme démocratique se construisent graduellement selon le plan de Bookchin et d'Öcalan.

La deuxième hypothèse qui peut être admise comme un progrès au milieu des dictatures du Proche-Orient, comme la troisième, celle souhaitée par les révolutionnaires de là-bas et d'ailleurs, viendraient contredire le vieux théorème anarchiste, maintes fois vérifié, selon lequel un l'État, serait-il restreint ou fonctionnel, toujours tente de se reconstituer, de se renforcer, de reprendre au peuple ce qu'il lui a cédé. La présence d'un puissant parti, même bien intentionné, simplement parce qu'il est un parti, conforte cette crainte.

Vocation universelle du confédéralisme démocratique.

¹⁴ Des élections dans les villes, districts et cantons ont eu lieu le 1^{er} décembre 2017 avec un large succès du PYD. Les élections législatives pour les régions et la Fédération sont repoussées *sine die*.

Pour le moment, pourquoi ne pas faire confiance aux responsables et aux peuples du Nord de la Syrie, avec les réserves et critiques constructives que chacun peut apporter selon ses convictions ? Expérience unique, elle mérite d'être soutenue par tous ceux qui, à travers le monde, aspirent à un changement de société pour en finir avec la domination et l'aliénation du couple fusionnel État-capital.

Le confédéralisme démocratique n'est pas la propriété des Kurdes, il a une vocation universelle et est adaptable localement. En Europe, où les mouvements sociaux peinent à se fédérer alors que les foyers de lutte se multiplient tant dans la société que dans le monde du travail, il peut contribuer à la constitution d'une force révolutionnaire en mesure de changer la société. La fédération des communes autonomes fondée sur l'autonomie, l'intérêt commun et la solidarité plutôt que sur une base idéologique d'un autre siècle, vivifiée par la démocratie directe, n'est-elle pas à envisager ? Au moins à considérer ?

Nouvelle opération de génocide politique contre les kurdes

Coordination lyonnaise Solidarité Kurdistan

25 septembre 2020

Une nouvelle opération de génocide politique a été menée ce vendredi matin, 25 septembre, contre des dirigeants et élus du Parti démocratique des Peuples (HDP). 82 personnes, dont le Maire actuel de Kars, Ayhan Bilgen, et les anciens députés du HDP Sırrı Süreyya Önder, Altan Tan, Ayla Akat Ata, Emine Ayna et Nazmi Gür, ont été placées en garde à vue dans le cadre d'une enquête ouverte par le procureur d'Ankara. Elles sont accusées d'« incitation à la violence ».

L'enquête qui vise également les anciens coprésidents détenus du HDP, Figen Yüksekdağ et Selahattin Demirtas concerne des faits qui remontent à octobre 2014 : entre le 6 et le 8 octobre, alors que la ville kurde de Kobané était envahie par Daesh, des manifestations avaient été organisées dans plusieurs villes pour protester contre le soutien de la Turquie à l'organisation djihadiste. Elles avaient violemment été réprimées par les forces de sécurité turques, aidées par de milices islamistes turques. Quelque 50 personnes, la plupart des Kurdes membres et sympathisants du HDP, y avaient trouvé la mort.

Cette nouvelle rafle de grande ampleur ordonnée par le régime fasciste d'Erdogan vise à étouffer la voix du peuple kurde, à briser sa résistance. Elle relève de la politique de guerre et de terreur menée, depuis plusieurs années, par la coalition islamo-fasciste AKP-MHP au pouvoir. Ce n'est qu'une étape d'une campagne de génocide politique qui menace de s'amplifier dans les jours à venir.

La dictature d'Erdogan veut réduire le HDP au silence pour éliminer toute opposition et répandre la peur dans la société. Mais, comme l'a déclaré ce matin son Coprésident Mithat Sancar, « le HDP ne peut être réduit au silence ».

Il est plus que temps de dire stop à la répression, au fascisme et à l'expansionnisme de ce régime islamo-nationaliste !

- Nous appelons à participer aux manifestations qui auront lieu demain, samedi 26 septembre, partout en France, pour dénoncer ce génocide politique.

- Nous appelons les forces politiques françaises et tou.te.s les démocrates à soutenir le HDP en dénonçant la politique de terreur et la dictature d'Erdogan.

- Nous demandons au quai d'Orsay de réagir fermement contre la répression politique grandissante du régime turc.